

Formation master 1 !

Par **KELLIO**, le **10/05/2009** à **15:36**

Bonjour à tous ,

Je suis étudiante en Licence 3 et me prépare a choisir mon futur Master 1 , mais le choix s'avère plus compliqué que prévu! J'hésite entre un Master 1 droit privé et un master 1 droit de l'entreprise a Nancy !

Sachant qu'il n'existe pas de master 2 droit privé Général professionnel ce qui me forcerais a partir.

De plus le master de droit d'entreprise me donne accès au DJCE!

Plusieurs questions se posent :

Y a t'il de réelles différences entre un master droit de l'entreprise et un master de droit privé , est ce que je me ferme des portes en choisissant l'un ou l'autre ?

Peut on choisir un master 2 , relatif au droit des affaires , ou s'inscrire au DJCE en ayant effectué un master 1 de droit privé ?

Merci de me répondre .

Par **mathou**, le **10/05/2009** à **17:00**

Bonjour,

Utilise le moteur de recherche du forum et l'index, tu trouveras déjà un certain nombres de messages sur la question M1 DPG / M1 droit de l'entreprise. Si tu consultes les pages de la section Orientation tu auras aussi tous les sujets qui en parlent.

Hein, vilaine qui ne regarde même pas avant de poster twisted, lol found or type unknown

Trève de plaisanteries, pour te répondre :

[quote:r7pkbm8c]Y a t'il de réelles différences entre un master droit de l'entreprise et un master de droit privé , est ce que je me ferme des portes en choisissant l'un ou l'autre ?[/quote:r7pkbm8c]

Les matières sont les mêmes si tu pars dans une optique civiliste-affairiste (donc que tu ne choisis aucune matière de sciences criminelles). Dans les deux tu pourras faire des successions et régimes mat', de la fiscalité, de la comptabilité, de la construction, des procédures collectives, de la consommation, du social... C'est à toi de choisir tes matières en fonction de la suite. Par exemple, j'étais en DPG et j'ai suivi les TD de fiscalité toute l'année.

Pas mal d'étudiants choisissent n'importe quel M1 et à l'intérieur optent pour les matières

dites faciles, donc au final l'intitulé de leur diplôme ne correspond pas trop avec les matières. A toi de voir : si tu penses t'orienter plutôt vers le droit des affaires, inscris-toi en droit des affaires, tout simplement, ça sera dans la continuité.

Mais [i:r7pkbm8c]a priori[/i:r7pkbm8c] tu ne te fermeras pas de portes si tu restes dans une optique généraliste hors sciences criminelles.

[quote:r7pkbm8c]Peut on choisir un master 2 , relatif au droit des affaires , ou s'inscrire au DJCE en ayant effectué un master 1 de droit privé ? [/quote:r7pkbm8c]

Oui, je connais plusieurs parcours différents qui ont intégré le DJCE par la suite. Y compris des personnes ayant un M2 recherche de droit privé. Le droit privé général porte ~~est~~ intitulé

justement parce qu'il s'agit... de droit privé, et que l'enseignement est généraliste Image not found or type unknown

couvre beaucoup de matières différentes, mais ça ne veut pas dire que l'enseignement y est mauvais ou lacunaire. Du moment que tu as suivi les matières prérequis au M2 et que l'entretien se passe bien, peu importe d'où tu viens. Même si tu n'as pas suivi les matières prérequis, tu peux faire valoir les stages effectués et essayer de négocier avec la commission.

Qu'est-ce que tu voudrais faire par la suite, tu as une idée ?

Par **bob**, le **11/05/2009** à **21:18**

A noter quand même que les plaquettes vont changer l'année prochaine pour essayer de mieux différencier les M1 droit des aff. et le M1 droit privé et sciences criminelles.

Pour plus de détail, il faut.... attendre car moi j'en sais pas plus:)